

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 15 octobre 2024, a adopté le règlement numéro 24-862 intitulé « Règlement décrétant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement #24-849, relatif au traitement des élus municipaux »;
- **Que** le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau et sur le site web de la Municipalité;
- **Que** ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 18 octobre 2024

Avis numéro : 2024-45

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché du Faubourg (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site web de la Municipalité

le 18 octobre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 18 octobre 2024.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe